

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Maison du Département Aménagement et  
Développement Territorial de l'Audomarois

---

1 rue Claude Clabaux BP 70022 LUMBRES  
62508 SAINT-OMER cedex

---

**Dossier suivi par : Cyrille DUVIVIER**  
Directeur  
**[duviver.cyrille@pasdecalais.fr](mailto:duviver.cyrille@pasdecalais.fr) - 03 21 12 64 00**

Monsieur Jacques BILLANT  
Préfet du Pas-de-Calais  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité  
Publique et de l'Environnement  
62000 ARRAS

*Nos réf : CD/EB /2023.50*

*Objet : Consultation du public - S.A.S BIOGAZ DU HAUT PAYS*

Monsieur le Préfet,

Je me permets de prendre votre attache dans le cadre du projet d'augmentation de matières entrantes sur l'installation de méthanisation, située 22 rue de la Croix - 62560 Thiembronne, faisant l'objet d'une consultation du public.

L'unité de méthanisation gérée par la SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS est desservie par une section de Route Départementale (RD) 132, répertoriée en 3ème catégorie « liaison locale » dans le cadre de la hiérarchisation du réseau départemental.

Cette section de voirie départementale assure essentiellement une fonction locale et aurait vocation à intégrer le domaine public communal. En effet, la desserte principale de la commune de Thiembronne s'effectue par la RD 158, qui assure également la connexion aux itinéraires structurants de l'Audomarois telles que la RD 928 (ex RN28) et RD 341 – Chaussée Brunehaut.

La hiérarchisation du réseau viaire départemental se décline en différents niveaux de services conditionnant les aménagements des routes en fonction de leurs typologies. Ceci implique pour le tronçon RD 132, servant d'accès à l'unité de méthanisation, que les interventions du Département consistent en l'exploitation et l'entretien courant avec maintien des caractéristiques géométriques initiales de la chaussée.

Aujourd'hui, le trafic poids lourds, dû à l'activité de l'unité de méthanisation, engendre une sollicitation non négligeable de la structure par fatigue où l'impact mécanique du passage des poids lourds y est significatif.

Par conséquent, je tiens à vous alerter sur le fait que la voirie ne possède pas les caractéristiques dimensionnelles permettant une augmentation du trafic poids lourds.

De plus, le projet prévoit la construction de deux stockages de digestats déportés dont l'un sur le territoire de la commune de Vaudringhem à proximité immédiate de la RD 341 - Chaussée Brunehaut.

Le trafic de cette route départementale, caractérisé par une forte intensité de circulation (2500 véhicules/jour dont 300 poids lourds), nous obligent à envisager toute création d'intersection ou modification d'usage d'un aménagement existant avec la plus grande circonspection.

Ainsi aux regards de critères de sécurité, de fluidité de la circulation, de protection des mouvements sécants aux intersections, aucun accès ne sera autorisé depuis cette même route départementale. Pour une accessibilité rationnelle du futur équipement de stockage, il y a lieu de privilégier une desserte via la RD 131.

Convaincu d'avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur de la Maison du Département  
Aménagement et Développement  
Territorial de l'Audomarois



Cyrille DUVIVIER